



Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 juin 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 16
Présents : 7
Votants : 9

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23/06/2023.

Etaient Présents : Bruno FORT - Sophie GROS - Emile PERRAUD - Cécile MICHAUD - Christian COCHET, adjoints.
Thierry LEGER – Julio CASTANEDA, conseillers municipaux.

Absents excusés : David COUNORD - Marie DICORATO – Patricia JANTET - Annabelle LEANDRO – Christine LECHON - Bernard MICHAUD.

Pouvoirs : Francisco MARTINEZ à Julio CASTANEDA - Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD.

Secrétaire de séance : Thierry LEGER

D-2023-16 NOUVEAU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT.

M. Bruno FORT adjoint chargé des Finances explique que lors de la séance du 11/04/2023, le vote du compte administratif du Budget Assainissement 2022 a été voté sans le quorum requis. Il demande aux élus de bien vouloir voter à nouveau.

Sous la présidence de Bruno FORT, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Assainissement 2022 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	57 712.73 €	73 234.69 €
Investissement	86 712.26 €	69 601.35 €
Report au 002 (2021)		6 143.46 €
Report au 001 (2021)		74 871.48 €
Reste à réaliser (investissement)	11 241.74 €	0.00 €
Total	155 666.73 €	223 850.98 €
Résultat de clôture		68 184.25 €

Hors de la présence de Philip LALLEMENT, Maire, le conseil municipal après discussion, **approuve** le compte administratif du Budget Assainissement 2022 à 9 voix pour.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire soussigné certifie le caractère
exécutoire du présent acte :
Transmis au contrôle de légalité le 10/07/23
publié, affiché ou notifié le 10/07/23



Le Maire,
Philip LALLEMENT.

